

RAPPORT DE L'ATELIER D'INFORMATION ET DE PARTAGE SUR LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE BUDGETAIRE AU SENEGAL

Facilitateur : Fassory DIAWARA

Rapporteur : Safiétou FALL

JUIN 2010



SOMMAIRE

| | | PAGES |
|--------------------|---|--------------|
| I | CONTEXTE ET JUSTIFICATION | 5 |
| II | RESULTATS ATTENDUS DE L'ATELIER | 6 |
| III | METHODOLOGIE | 6 |
| IV | PARTICIPATION | 7 |
| V | DEROULEMENT DE L'ATELIER | 7 |
| V.1 | Ouverture de l'atelier | 7 |
| V.2 | Présentation des Communications | 9 |
| V.2-1- | Communication sur l'aide budgétaire | 9 |
| V.2.1.1 | Cadre théorique | 9 |
| V.2.1.1. 1 | Genèse, mécanismes et définition de l'appui budgétaire | 9 |
| V.2.1.1. .2 | Les formes de l'appui budgétaire | 11 |
| V.2.1.1. .3 | Avantages de l'appui budgétaire pour le Sénégal et le donateur | 11 |
| V.2.1.1 .4 | Différences entre appui budgétaire sectoriel et appui budgétaire général | 12 |
| V.2.2.1 .5 | L'appui budgétaire est-il un moyen de répondre aux engagements de la déclaration de Paris ? À quels critères répond-il? Que représente l'appui budgétaire dans le budget de l'Etat ? | 13 |
| V.2.1.1 .6 | Que représente l'appui budgétaire dans le budget de l'Etat ? | 14 |
| V.2.1.2 | Mécanismes de mise en œuvre et de contrôle de l'appui budgétaire | 15 |
| V.2.1.2 .1 | Quelles sont les procédures de mise en œuvre ? | 15 |
| V.2.1.2 .2 | Quels sont les critères déterminants ? | 15-16 |
| V.2.1.2 .3 | Quel rôle pour les ANE dans le processus | 18 |

PLATE FORME DES ACTEURS NON ETATIQUES POUR LE SUIVI DE L'ACCORD DE COTONOU

| | | |
|-------------------|--|--------------|
| | de mise en œuvre des appuis budgétaires? | |
| V.2.1.2 .4 | Peut-on faire de l'appui budgétaire dans n'importe quel secteur ? | 18 |
| V.2.1.3 | DEBATS | 18-21 |
| V.2.1.4 | RECOMMANDATIONS JOUR I | 22 |
| V.2.2 | Communication dans le secteur de l'éducation | 23 |
| V.2.2.1 | Les modalités de l'appui budgétaire | 23 |
| V.2.2.2 | Pertinence de l'appui budgétaire | 24 |
| V.2.2.3 | Implication des ANE dans le processus | 24 |
| V.2.3 | Communication dans le secteur de la santé | 24 |
| V.2.3.1 | Revue des politiques de santé | 24 |
| V.2.3.2 | Contraintes | 25 |
| V.2.3.3 | Implication des ANE au processus | 25 |
| V.2.4 | Débats | 26-28 |
| V.2.5 | RECOMMANDATIONS DU JOUR II | 29 |
| V.3 | CONCLUSION ET SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS | 30 |
| V.4 | CLOTURE DE L'ATELIER | 31 |

ANNEXES

| | |
|-------------------|--------------------------------------|
| ANNEXE I | Termes de référence et agenda |
| ANNEXE II | Liste de présence |
| ANNEXE III | Communications |

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACDI : Agence Canadienne de développement international

A.N.E : Acteurs Non Etatiques

ARMP: Agence de régulation des marchés publics

ARD : Agence régional de développement

CAD : Commission d'appui au développement

CFEE : Certificat de fin d'études élémentaires

CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme

CDS : Cadres de dépenses sectoriels (-MT)

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

ELOP : Engagement -liquidation –ordonnancement-paiement

OCDE : Organisation de coopération et développement économique

FMI : Fonds monétaire de l'international

GAR : Gestion axée sur les résultats

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

MT : Moyen terme

OMD : objectifs du millénaire pour le développement

PDEF : Programme décennal de l'éducation et de la formation

PNDS : plans nationaux de développement sanitaires

POBA : Programme d'orientation du budget annuel

PPP : Partenariat public-privé

UE : Union Européenne

I/ CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La plate-forme des acteurs non étatiques pour le suivi de l'Accord de Cotonou regroupe les organisations faîtières de la société civile, des syndicats et du secteur privé les plus représentatives du Sénégal. L'Accord de Cotonou, dans ses principes fondamentaux stipule à l'Article 6 : « les acteurs de la coopération comprennent (i) les autorités publiques (locales, nationales et régionales) ; (ii) les acteurs non étatiques « regroupant » le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux, y compris les organisations syndicales ; la société civile sous toutes ses formes selon les caractéristiques nationales. » Quant à l'article 2, il indique qu' «autre l'Etat en tant que partenaire principal, le partenariat est ouvert à différents types d'autres acteurs, en vue de favoriser la participation de toutes les couches de la société, du secteur privé et des organisations de la société civile à la vie politique, économique et sociale.... »

Sous ce rapport, la plate-forme vise l'objectif global de :

- ✚ promouvoir de nouveaux partenariats entre les membres, les autorités publiques et les partenaires au développement notamment l'UE,
- ✚ Renforcer la participation des A.N.E au dialogue politique, social, économique et culturel, à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies de développement par la mobilisation et la systématisation des contributions techniques des membres sur les défis du développement.

Cette initiative nationale s'inscrit dans le développement des partenariats public-privé (PPP).

C'est pourquoi, la plate-forme a mis en place un dispositif organisationnel pour assurer l'atteinte des objectifs ci-dessus cités. Dans ce cadre, elle a mis en place des groupes thématiques prenant en charge les divers secteurs de développement du Sénégal. Le Groupe Thématique Appui Budgétaire organise un atelier visant les résultats suivants.

II- RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- ✓ Les Acteurs Non Etatiques sont mis à niveau sur les différentes modalités de mise en œuvre de l'Aide budgétaire au Sénégal (ciblé, non ciblé) ;
- ✓ Un diagnostic mettant en exergue les forces et faiblesses dans la mise en œuvre de l'Aide budgétaire est réalisé;
- ✓ Déterminer les principaux axes d'intervention à même de contribuer à lever les contraintes majeurs identifiées.
- ✓ Elaborer un Cahier de recommandations sur l'Aide Budgétaire à soumettre aux autorités compétentes du Secteur pour leur prise en compte dans le document de politique sectorielle.

III - METHODOLOGIE :

L'atelier se déroulera sur deux jours selon la méthodologie suivante :

- ✓ Une série d'exposés par des experts issus des départements étatiques compétents, d'experts indépendants et des acteurs concernés par les secteurs pour établir l'état des lieux ;
- ✓ Questions de clarification et débats sur les exposés par les participants
- ✓ Etablissement du cahier de recommandations par les participants

- ✓ Elaboration du document de synthèse par le consultant chargé de la facilitation des deux ateliers.

IV - PARTICIPATION

Ont pris part à cet atelier trente et –un (31) représentantes et représentants d'Acteurs Non Etatiques nationales composés d'OSC, de syndicats de la santé et de l'éducation, d'associations et réseaux d'associations, de structures de l'Etat (Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère de la santé (voir liste de présence en annexe).

V- DEROULEMENT DE L'ATELIER

V.1 Ouverture de l'atelier

La première journée de l'atelier de la plate-forme des Acteurs Non Etatiques (ANE) portant information et partage sur les modalités de mise en œuvre de l'Aide budgétaire au Sénégal a démarré à 10 H 15 mn par la cérémonie officielle.

Le représentant de la Directrice du Centre National des ressources Educationnelles, en l'occurrence Monsieur Gaston Pierre Coly et le Président de la plate forme des ANE pour le suivi des accords de Cotonou en la personne de Monsieur Senghane Diouf ont sacrifié au rituel de l'ouverture officielle.

Le premier intervenant, prenant la parole s'est réjoui de sa présence à la cérémonie tout en saluant l'importance du thème de l'atelier mais aussi de son opportunité au vu des besoins des cibles particulièrement les ANE. Selon Monsieur Coly, le thème est plus que pertinent dans un cadre général de

raréfaction des ressources mais encore dans un contexte où se pose l'éternel triptyque origine – destination – utilisation des fonds. Terminant son propos il a une fois de plus fait remarquer son satisfécit par rapport au thème de l'atelier.

Le second intervenant, Monsieur Senghane DIOUF a fait mention des thèmes retenus dans le cadre des groupes thématiques à savoir démocratie, liberté et droits de l'Homme, l'assainissement, l'environnement, le commerce et l'intégration sous régionale, les migrations, la culture, et l'appui budgétaire (incluant les secteurs de l'éducation et de la santé) à l'effet d'établir le linkage de l'atelier avec le thème relatif à « l'aide budgétaire ».

Il a aussi rappelé les objectifs de l'atelier qui consistent en :

- ✚ La mise à niveau des ANE justifiée par l'absence de communication pour une meilleure gestion de l'aide.
- ✚ Le diagnostic motivé par une bonne appréciation des forces et faiblesses de l'appui budgétaire.
- ✚ Faire des recommandations spécifiques à chaque niveau (élaboration, mise en œuvre, suivi évaluation des politiques).

Par ailleurs, il a insisté sur l'importance des recommandations de l'atelier qui permettra de faire une saisine à l'Etat et documenteront les éventuelles actions de plaidoyer.

Ainsi, la pause a été observée à 10h 30 mn.

Les travaux reprisent à 10 h 50 mn par la présentation des participants. A l'issue de cette phase, Monsieur Fassory Diawara, modérateur de l'atelier a repris la parole pour réaffirmer les objectifs de l'atelier et partager le chronogramme avec les

participants non sans faire l'historique de l'aide au développement apportée par les partenaires financiers.

A ce propos, il dira que l'approche projet – programme a toujours prévalu, mais poursuivait-il, la stratégie de l'appui budgétaire est née à la faveur du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de la conférence de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide publique.

V.2 Présentation des Communications

V.2.1 - Communication sur l'aide budgétaire

A son tour Monsieur Soueybou Thiam chargé du projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières et Spécialiste de la Finance Publique a pris la parole pour présenter la communication du jour relative au cadre théorique et aux mécanismes de mise en œuvre et de contrôle de l'appui budgétaire.

V.2.1.1 Cadre théorique

V.2.1.1.1- Genèse, mécanismes et définition de l'appui budgétaire

Le communicateur a d'abord mis le focus sur la genèse du projet de Coordination des réformes budgétaires et financières qui a procédé à:

- ✓ la revue conjointe du système de gestion des marchés publics par le gouvernement et les partenaires au développement
- ✓ La tenue d'un conseil interministériel

Il a en outre précisé que le projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières est l'organe tampon entre les partenaires à savoir la Commission Européenne, le Royaume -Uni, les pays bas et l'Etat.

Les secteurs ciblés par le projet sont : **les aspects budgétaires et les marchés publics.**

Abordant le thème spécifique de l'atelier, il a mentionné que l'approche projets et programmes a démontré ses limites car ne prenant pas suffisamment en compte la dimension de la pérennisation des projets.

Les insuffisances de cette approche ont été aussi relevées par les partenaires financiers. C'est dans ce contexte que naquit l'appui budgétaire.

L'approche budgétaire a été implémentée pour une première en 2008 avec le Royaume des pays bas.

La mise en œuvre de l'appui budgétaire s'organise conformément à l'arrangement cadre des appuis budgétaires.

Cela suppose l'élaboration d'un protocole d'accord renfermant un document de contractualisation.

Le bailleur apprécie les critères d'engagement retenus par le gouvernement avant tout virement de l'aide.

Selon l'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE) et la Commission d'Appui au Développement (CAD) :

L'appui budgétaire est un mécanisme qui permet de renfoncer le budget d'investissement d'un pays grâce au transfert de ressources d'un organisme de financement extérieur au trésor public du gouvernement partenaire.

V.2.1.1.2 - Les formes de l'appui budgétaire

Le crédit d'ajustement structurel qui intervient au niveau macro-économique du gouvernement à l'effet de stabiliser le budget de l'Etat remboursable à un taux très favorable.

L'aide à la balance qui intervient dans le cas où l'Etat est dans l'incapacité de faire un certain nombre d'importations.

L'appui budgétaire sectoriel ciblé: dans ce cas les deux parties (Etat et bailleurs) conviennent des catégories de dépenses éligibles avant de verser l'argent dans les comptes du trésor. A ce niveau, le ministère concerné préfinance les activités et tout remboursement reste assujetti à présentation des justificatifs.

L'aide en nature (riz) généralement apportée (par le Japon, les Etats -Unis) avec comme conséquence une économie de devises contribuant à mieux gérer la balance des paiements. A ce titre, le PL 480 initié par les Etats -Unis qui apportait du riz au Sénégal et engageait le gouvernement à loger dans un compte l'équivalent monétaire qui sera réinvesti dans les activités sociales à déterminer par le donateur.

La constante qui se dégage dans le cadre de ces appuis budgétaires est leur fongibilité qui stipule que tout argent qui rentre dans le compte du trésor de l'Etat se confond avec les fonds du trésor.

V.2.1.1.3 - Avantages de l'appui budgétaire pour le Sénégal et le donateur

Abordant cette question, le spécialiste a évoqué les valeurs ajoutées suivantes :

- ✓ L'accord entre les deux parties sur les priorités et les indicateurs d'ordre sectoriel ;

- ✓ L'appui budgétaire améliore l'augmentation des ressources de l'Etat ;
- ✓ La fongibilité qui confond les fonds virés au trésor au fonds du trésor ;
- ✓ Le renforcement des compétences d'exécution du budget (c'est -à dire la réponse à la demande sociale et aux infrastructures est plus aisée) ;
- ✓ La promotion de bonnes pratiques de mise en œuvre et planification stratégique (réduction de la pauvreté) ;
- ✓ L'appui à la stabilité et à la gestion des finances publiques (soutien à la bonne gouvernance économique et financière) ;
- ✓ Le renforcement des capacités institutionnelles de gestion ;
- ✓ Le tableau des opérations budgétaires doit être présenté aux bailleurs ;
- ✓ Le droit d'information sur le budget.

V.2.1.1. 4 - Différences entre appui budgétaire sectoriel et appui budgétaire général

L'articulation entre les deux formes d'appui budgétaire réside du fait qu'ils ont tous vocation à augmenter le budget général de l'Etat. En effet, le bailleur appuie la politique globale de développement du pays (à travers la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, la stratégie sectorielle et la gestion des finances publiques).

Il faut aussi noter que les indicateurs sont retenus sur le plan macro-économique c'est -à dire articulés aux priorités retenues dans les documents de politique du pays.

A / Appui budgétaire sectoriel

Pour ce cas de figure, le secteur appuyé par le donateur doit disposer des compétences nécessaires, dialoguer convenablement avec les experts nationaux dans le domaine, responsabiliser les parties à savoir l'Etat et les partenaires financiers, évaluer le niveau de mise en œuvre du financement, des objectifs et l'atteinte des résultats sur une période.

Une différence de taille se rapporte au fait que les indicateurs macro-économiques sont pris en compte de même que les indicateurs sectoriels.

B/ Appui budgétaire général

Cet appui vise à renforcer le budget général de l'Etat et reste orienté sur les documents de politiques de développement du pays.

V.2.1.1.5 - L'appui budgétaire est-il un moyen de répondre aux engagements de la déclaration de Paris? À quels critères répond-il? Que représente l'appui budgétaire dans le budget de l'Etat ?

Répondant à la question relative à la capacité de l'appui budgétaire satisfaire à la déclaration de Paris, l'expert a répondu par l'affirmatif.

Quant aux critères de l'appui budgétaire, il relève :

- L'appropriation des pays partenaires de leur rôle de conception de stratégies sectorielles de développement dans une approche concertée et participative de tous les acteurs ;
- L'allégement des appuis sectoriels sur les investissements nationaux (capacité de planification, d'élaboration et de suivi -évaluation) ;

- L'harmonisation des conditions préalables à remplir pour le versement des fonds assujetti à la tenue d'une mission conjointe de revue ;
- La gestion axée sur les résultats, mesure de performance ;
- La responsabilité mutuelle entre les parties coopérant dans un cadre de dialogue ouvert sur les résultats obtenus (synergie des actions à valider par les partenaires financiers et le gouvernement).

V.2.1.1 .6- Que représente l'appui budgétaire dans le budget de l'Etat ?

| Année | Budget Etat en milliards | Appui budgétaire en milliards | % |
|--------------|---------------------------------|--------------------------------------|-------------|
| 2005 | 129 ,7 | 4,92 | 0,38 |
| 2006 | 14 39 ,7 | 31, 35 | 2 ,18 |
| 2007 | 1603,5 | 29 ,81 | 1 ,86 |
| 2008 | 1699,3 | 52,29 | 3,08 |
| 2009 | 1751,3 | 130,17 | 7,40 |
| 2010 | 19 27 ,8 | 68,93 | 3 ,58 |
| | | 47,24 | |

NB : l'année 2009 a été marquée par une baisse des recettes et la non diminution des dépenses. En réponse à la situation, les partenaires financiers ont fait des efforts en termes d'appui budgétaire.

V2.1.2. Mécanismes de mise en œuvre et de contrôle de l'appui budgétaire

V.2.1.2-1 Quelles sont les procédures de mise en œuvre ?

Parlant des procédures, le communicateur a énuméré :

- ✓ L'amélioration de la gestion des finances publiques à travers notamment l'information au public.
- ✓ L'élaboration du programme d'appui budgétaire.
- ✓ L'identification d'indicateurs qui appuient la stabilité macro-économique ou la mise en œuvre d'une stratégie sectorielle de développement.
- ✓ La définition des objectifs et des indicateurs de performance et des critères d'éligibilité (s'assurer de l'effectivité des conditions préalables à tout virement de fonds au trésor public).
- ✓ La signature d'un contrat qui formalise l'accord entre les deux parties (Etat et bailleurs) qui vont repreciser les cirières d'éligibilité et les indicateurs de performance utilisés pour le décaissement des fonds par les partenaires financiers.
- ✓ La revue de l'atteinte des conditions préalables au virement de fonds.

NB : à ce stade, la validation du document sur les procédures financières du pays est effectuée par le représentant du partenaire financier au Sénégal préalablement à tout virement des fonds.

V.2.1.2 .2- Quels sont les critères déterminants ?

Les critères fondamentaux consistent en :

- ✚ L'accomplissement de progrès satisfaisant dans la mise en œuvre du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) sur la base des conclusions de la revue annuelle sur le DSRP.
- ✚ Des performances notées dans les rapports de la mission du Fonds Monétaire International (FMI) qui ont coutume de passer en revue les procédures budgétaires, la passation des marchés.
- ✚ Des conclusions de la revue du programme économique et financier.
- ✚ Des progrès satisfaisant réalisés au titre de la mise en œuvre du programme d'orientation et de réforme de la gestion des finances publiques.
- ✚ Des rapports du projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières et avis du CCHS /réforme des finances publiques où les bailleurs sont représentés.
- ✚ De l'avis général convenu après analyse des rapports dans le cadre du comité conjoint d'harmonisation et de suivi.
- ✚ La gestion budgétaire.
- ✚ Le pourcentage de marchés par entente directe <20%.

(Pour information ce taux était de 12% en 2008 et de 14 en 2009)
- ✚ Le taux d'annualité budgétaire.
- ✚ Les conditions de décaissement (qui font référence au concept ELOP (Engagement -Liquidation -Ordonnancement-Paiement)).

PLATE FORME DES ACTEURS NON ETATIQUES POUR LE SUIVI DE L'ACCORD DE COTONOU

- ✚ Le niveau des dépenses ordonnées la période complémentaire (Janvier, Février de l'année budgétaire qui sont < à 5%)
- ✚ Le pourcentage des comptes de l'Etat (17), des collectivités locales et ARD (56), établissement publics (24) reçu annuellement par la cour des comptes pour jugement
- ✚ Le pourcentage du report du crédit d'investissement d'une année à l'autre < à 5%)
- ✚ Délai de mise à disposition effective des fonds au titre de la décentralisation (fonds FDD – FECL)-transfert de la décentralisation du BCI < à 3 mois

NB : de tels critères recommande de la part des gouvernements l'anticipation des procédures de passation des marchés, le dépôt des documents comptables à la cour des comptes dans les délais.

Il est aussi important de noter que l'arbitrage de l'autorité se fait avant tout report de crédit d'investissement sous peine de son annulation.

Ensuite, le communicateur a fait ressortir des critères sectoriels notamment :

- Le taux brut de scolarisation (fille, garçon, national), les taux d'admission et d'achèvement pour la même composante, le taux d'exécution du budget de l'éducation, le taux de mandatement (ordonnances titre 3 (budget de fonctionnement) pour l'éducation.
- Le taux de couverture vaccinale au penta 3 chez les enfants de (0 à 11mois), le taux de consultation primaire, le pourcentage des accouchements assistés par un personnel formé et le taux d'exécution du budget pour la santé.

V.2.1. 2-3 - Quel rôle pour les ANE dans le processus de mise en œuvre des appuis budgétaires?

L'appui budgétaire est assis sur la perception de relations privilégiées et exclusive entre gouvernement et bailleurs de fonds traduisant ainsi l'affaiblissement du rôle des acteurs non –étatiques. Cependant, le dialogue qui accompagne les politiques du pays (cf. revues) mené conjointement par le gouvernement et les donateurs de l'appui budgétaire est de plus en plus important et structuré (donc les ANE sont pris en compte dans ce schéma).

V.2.1.2 .4- Peut-on faire de l'appui budgétaire dans n'importe quel secteur ?

En principe oui, déclare le consultant mais conformément aux procédures décrites précédemment entre autre, l'atteinte des indicateurs de performance, la réponse aux conditions d'éligibilité.

V.2.1.3 -DEBATS

A l'issue de l'exposé, le modérateur a pris la parole pour résumer la présentation du communicateur avant de prendre la liste des intervenants.

C'est le lieu de mentionner que les intervenants ont unanimement reconnu la qualité de l'exposé.

Par conséquent, les questions ont foisonné mais nous pouvons les regrouper selon les problématiques suivantes et les éléments de réponses fournies par le communicateur :

Quels sont les domaines ciblés par l'appui budgétaire ?

Le consultant a précisé que certains domaines tels que l'agriculture ne sont pas pris en charge par l'aide budgétaire car les partenaires financiers ne sont pas favorable à l'implication de l'Etat dans le financement de ce secteur.

Quels sont les avantages et les inconvénients de l'appui budgétaire ?

En réponse à cette interrogation, le spécialiste a précisé que les conditions d'éligibilité à l'aide budgétaire constituent elles même des inconvénients car assises sur des exigences de gestion financières très complexes de résultats et performances dont la défaillance priverait le gouvernement de l'aide budgétaire.

Quelles perspectives pour les ANE face à la menace de la suppression du faire -faire ?

A ce niveau le consultant a précisé que les ANE devraient s'adapter par le renforcement de leurs compétences pour survivre. Il a aussi mentionné que l'approche de l'aide budgétaire n'est pas appliquée par tous les partenaires financiers ce qui laisse aux ANE une place pour jouer le rôle de faire-faire pour les autres partenaires financiers, car précise-t-il seuls les pays bas ont adopté l'appui budgétaire.

Quelles mesures face à la timide voire la non participation des ANE dans le cadre de l'appui budgétaire ?

Par rapport à cette préoccupation, il a suggéré aux ANE d'adresser une correspondance au ministère de l'économie et des finances (MEF) et il veillera personnellement à la diligence de la situation, mais aussi de désigner un représentant ayant le profil qui va siéger aux instances pour le compte de la société civile.

Quelles seraient les raisons du retard du Sénégal par rapport à l'Ouganda et au Ghana ?

De l'avis du communicateur, le retard reste lié à la bonne gouvernance.

A quel niveau réside la différence entre l'appui budgétaire général et l'appui budgétaire sectoriel ?

De l'avis du communicateur, l'appui budgétaire général s'apparente à l'appui budgétaire sectoriel dans la mesure où toutes les deux approches concourent au renforcement du budget de l'Etat. Toutefois, la différence réside dans le fait que l'appui budgétaire sectoriel cible un secteur.

Comment assurer la viabilité du budget au delà de l'appui budgétaire ?

En guise de réponse, le communicateur a souligné que si un partenaire financier suspend l'aide budgétaire pour motif de non atteinte des indicateurs le gap budgétaire sera comblé par un réajustement du budget du Ministère appuyé concerné.

Le renforcement des compétences et des moyens des ANE sur la thématique n'est-il pas le principal levier pour assurer leur efficacité ?

Il conçoit que toute participation pleine des ANE passe par une mise à niveau conséquente par rapport à la thématique de l'aide budgétaire.

L'accessibilité aux informations qui structurent l'appui budgétaire par les ANE.

Dans ce cadre, il a fait état de la disponibilité des informations dans les sites du MEF, de l'ARMP, de la DPEE.

Le non exhaustivité des indicateurs liés à la santé retenus dans document ne risque-t-elle pas d'occulter des besoins essentiels du secteur ? Par exemple l'urgence de relever le plateau technique de certains hôpitaux ?

Comme réponse, il souligne que la prudence recommande de se limiter à des indicateurs maitrisables relevant des politiques sectorielles.

Quelles sont les dispositions envisagées pour la prise en charge des difficultés liées à non réalisation des performances prévues dans le cadre de l'appui budgétaire ?

Cette question est prise en charge dans l'élaboration des clauses du contrat bipartite (Etat, partenaire financier) qui prévoient les conséquences des contre performances selon le communicateur.

A ce niveau, il a répondu que le système financier n'est pas défaillant car les procédures ELOP (engagement, liquidation, mandatement, paiement) et d'éligibilité des dépenses sont appliquées. Par conséquent, le pays satisfait aux critères et procédures financières définis dans le cadre de l'appui budgétaire.

L'appui budgétaire est-il un retour de l'approche projet -programme sous une autre forme ?

En réponse à cette interrogation, il a avancé que l'approche budgétaire tranche avec l'approche projet -programme.

A la fin de l'intervention du communicateur, le modérateur a repris la parole pour saluer la brillante présentation de Mr Souyébou THIAM.

Les échanges vivants entre les participants et le communicateur ont produit de fortes contributions qui ont débouché sur des recommandations.

L'atelier prit fin à **14 heures**.

V.2.1.4 - RECOMMANDATIONS JOUR I

- ✓ Le maintien de l'approche projet –programme qui présente l'avantage d'un meilleur suivi de la destination des fonds et l'élasticité en termes d'activités éligibles ; Par ailleurs, cette forme de partenariat favorise le financement des ANE, notamment par la stratégie du faire faire ;
- ✓ La formalisation des espaces de rencontres entre ANE, à l'image des Partenaires Techniques et Financiers ;
- ✓ La systématisation de la participation des ANE à toutes les étapes de l'appui budgétaire ;
- ✓ Le renforcement des compétences et des moyens d'actions des ANE sur l'aide budgétaire ;
- ✓ La pratique effective du contrôle citoyen de l'action publique par les ANE pour mieux sécuriser les conditions d'accès du Sénégal aux différents appuis budgétaires ;
- ✓ La définition de mécanismes clairs favorables à la participation des ANE au processus d'appui budgétaire ;
- ✓ La mise en œuvre de stratégies de survie de certains ANE qui seraient voués à disparaître dans le contexte de l'appui budgétaire.

Le deuxième jour l'atelier a effectivement commencé à 9heures 30 minutes par un bref partage du rapport du jour un par la Secrétaire de l'atelier en particulier Safiétou FALL. A cette étape, un bref aperçu a été fait sur les problématiques soulignées par les participants, les éléments de réponses apportées par le consultant mais l'accent a été surtout mis les recommandations.

V.2.2- Communication dans le secteur de l'éducation

A l'issue de cette séquence, la parole a été donnée au communicateur du jour en l'occurrence Madame Aissatou FAYE du Ministère de l'Education qui a livré un exposé sur le thème « aide budgétaire appliquée au secteur de l'éducation ».

A l'entame de sa communication, Madame Faye a insisté sur la réforme budgétaire en soulignant l'élaboration d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) , démarche qui consiste à élaborer des cadres de dépenses sectoriels (CDS-MT) dont la consolidation est représentée par le CDMT.

Cette réforme, dont l'objectif est de donner une vision à moyen terme sur les opérations budgétaires de l'État ou du secteur permet d'améliorer ainsi la prévisions des ressources et des dépenses, toutes sources de financement confondues. Ainsi les critères d'efficacité et d'efficience orientent la gestion budgétaire.

V.2.2.1. Les modalités de l'appui budgétaire

La communicatrice a analysé l'approche de deux partenaires financiers, notamment le Canada et la France.

Les principaux critères sur lesquels se fondent l'appui budgétaire sont :

La pertinence du POBA (programme d'orientation du budget annuel)

Le progrès satisfaisant dans l'atteinte des objectifs du programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF), selon les modalités de l'appui budgétaire de l'agence Canadienne de développement international (ACDI)

L'accès et la qualité qui s'apprécient par rapport au taux d'achèvement, d'abandon, de redoublement et de réussite au CFEE

L'exécution globale du budget

Les outils de planification (lois, document de planification nationale)

Détermination de l'utilisation budgétaire

Le ratio manuel –élève

V.2.2.2. Pertinence de l'appui budgétaire

La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) comme outil de gestion pour une meilleure orientation et affectation des ressources.

En cas de contre performance du système, aucun décaissement n'est effectué

Identification claire des cibles

Multiplicité des matrices par partenaires ; ce qui constitue une difficulté

V.2.2.3. Implication des ANE dans le processus

A la fin de sa communication, des perspectives ou possibilités de partenariat articulées sur le rôle des Acteurs Non Etatiques dans la dynamique de l'appui ont été dégagées :

La piste de prestation de service public –privé

La piste de partenaires pour le dialogue et le plaidoyer

V.2.3 communication dans le secteur de la santé

V.2.3.1. Revue des politiques de santé

Monsieur Moussa Diakhaté de la Direction des statistiques de la santé a pris la parole pour présenter une communication orientée sur la santé et l'appui budgétaire. La porte d'entrée de sa communication a été les différentes

politiques et réformes du secteur. En effet, il a évoqué les plans nationaux de développement sanitaires (PNDS) notamment les PNDS (2004-2008) et PNDS (2008-2013), les plans sectoriels à moyen terme tout en faisant référence aux OMD (4,5,6).

Après ce cadrage, il a présenté et commenté une liste d'indicateurs utilisés pour évaluer les performances du secteur de la santé. Mais, le constat qu'il a relevé est qu'il y a des écarts entre certains indicateurs et les réalités de terrain. En guise d'exemple, il a cité l'indicateur « proportion d'accouchements assistés par le personnel formé » car les statistiques issues du terrain renferment des données sur des accouchements assistés par des aides sage femme ou matrones.

Une telle situation conforte suffisamment la nécessité d'organiser un dialogue associant l'Etat, les partenaires financiers et les Acteurs Non -Etatiques autour de la formulation des indicateurs.

V.2.3.2. Contraintes

- ✓ Manque d'analyse et de substance de certains indicateurs
- ✓ Non participation des autres acteurs au processus
- ✓ Manque de visibilité de l'appui destiné au secteur
- ✓ Difficultés d'établir une corrélation forte entre les allocations budgétaires et les ressources du secteur.

V.2.3.3. Implication des ANE au processus

Selon le communicateur, les ANE peuvent jouer un rôle clef dans la définition des orientations en matière de santé car ils apportent beaucoup de services au secteur, fait -il remarquer. Par conséquent, il a défini les niveaux de contribution pertinents pour les ANE qui se résument ainsi :

- ✓ Partager la cartographie des ANE au secteur pour une bonne utilisation des compétences du secteur et leur participation aux débats d'orientation ;
- ✓ participer à l'identification des zones vulnérables ou à risque ;
- ✓ Remonter les données des structures sanitaires privées au ministère pour leur comptabilisation dans les statistiques et l'amélioration de la visibilité des services fournis par les ANE ;

La pause a été observée 11 heures 55 minutes.

V.2.4.DEBATS

La dernière partie de l'atelier a été consacrée aux questions et recommandations des participants suite aux prestations des consultants des secteurs de la santé et de l'éducation.

Il faut souligner que les exposés sur les thèmes de l'éducation et de la santé ont suscité beaucoup de questions et réponses que nous que nous regroupons sur les problématiques suivantes :

Le niveau d'atteinte des indicateurs sur la santé et l'éducation au regard des humeurs syndicales répétitives ?

Les spécialistes de la santé et de l'éducation ont unanimement reconnu l'impact négatif des grèves des syndicats au niveau des deux secteurs et mis l'accent sur les effets des augmentations imprévisibles des salaires à ces niveaux sur l'atteinte des indicateurs de performance définies en rapport avec les partenaires financiers et déteignent sur la qualité.

L'approche dans la définition des problèmes, priorités et orientations en matière de santé et d'éducation : faut-il privilégier le schéma sommet -base ou inversement ?

En principe la logique participative recommande une telle approche de la part des deux directions en charge de ces deux volets.

Selon le spécialiste de l'éducation, des dispositions sont entrain d'être prises pour la tenue de foras régionaux et de revue de l'éducation associant les acteurs non étatiques présents dans le secteur.

Quelle est l'évaluation des difficultés auxquelles s'expose le secteur de l'éducation et de la santé en cas de non-atteinte des indicateurs ?

Quant une telle situation se produit, le partenaire diffère tout virement de fonds qui, faut-il le rappeler se fera sur la base de l'atteinte satisfaisante des indicateurs soutiennent les deux consultants.

La consultante en éducation a même renforcé pour dire que, l'Etat procède à un rééquilibrage budgétaire en effectuant des prélèvements sur les autres rubriques budgétaires afin de recouvrer les prévisions de dépenses faites dans le budget du secteur.

Quelles sont les avancées de l'approche budgétaire pour le système de l'éducation par rapport à l'approche traditionnelle au regard de la multiplicité des matrices des partenaires financiers ?

La communicatrice a plutôt relever des avancées de l'appui budgétaire. En effet selon elle, l'approche présente l'avantage de contribuer à une meilleure gestion et orientation de ressources du secteur et l'utilisation du système de gestion

axée sur les résultats dans toutes les sphères du secteur. De nos jours, c'est le SISGAR qui est utilisé dans la gestion du secteur de l'éducation.

Elle a en outre souligné l'approche participative qui prévaut dans cette dynamique pour dire que les termes de référence sont définis sur la base d'une négociation entre l'Etat et les partenaires financiers.

Quelle est la répartition du budget de l'éducation entre le système éducatif formel et le non formel ?

Par rapport à cette question, la consultante a référé les participants au document du POBA qui centralise toutes les informations relatives au secteur.

Quelle est la contribution des Acteurs Non Etatiques (du système non formel) à la scolarisation universelle ?

La spécialiste a précisé que les résultats de l'enseignement professionnel sont pris en compte dans les statistiques du secteur.

Les résultats de l'enseignement technique professionnel sont-ils pris en compte dans les statistiques ?

A cette question, la présentatrice a répondu par l'affirmative.

Quelle est la pertinence de créer un service de statistiques sanitaires ?

Selon le communicatrice, eut égard au caractère spécifique de certains indicateurs, la meilleure stratégie devrait consister à former des personnes qualifiées afin que les statistiques remontées par les structures sanitaires puissent mieux répondre aux réalités de terrain.

V.2.5 SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU JOUR II

- La mise à contribution de la cartographie des ANE pour repérer les organisations spécialisées dans le secteur de la santé et de l'éducation;
- La Mise à contribution de l'expérience des ANE pour la définition des zones vulnérables ;
- La visibilité des activités des ANE dans les secteurs de l'éducation et de la santé pour leur comptabilisation dans les résultats atteints dans les statistiques de ces secteurs ;
- L'amélioration et l'harmonisation des systèmes de collecte des données ;
- La revue du budget alloué à l'éducation non formelle, notamment l'éducation des adultes qui est un levier important pour l'atteinte de l'éducation universelle ;
- L'initiation de tous les acteurs y compris ceux de la société civile à la GAR, principe gestion du système éducatif ;
- La définition concertée des indicateurs de mesure des deux secteurs (santé, éducation) ;
- L'intégration d'autres indicateurs pertinents par rapport aux réalités de terrain pour pallier aux écarts notés dans la performance de certains indicateurs de mesure des résultats.

A la fin de l'atelier, les participants sont revenus sur les recommandations pour effectuer une synthèse générale devant alimenter la contribution de la Plate forme dans le cadre d'un plaidoyer des ANE sur l'Appui budgétaire.

V.3 CONCLUSION ET SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Après un large débat consécutif à l'analyse globale de l'aide budgétaire et à la revue de l'appui budgétaire articulé aux secteurs de l'éducation et de la santé, l'atelier a tiré les conclusions et recommandations ci-après:

- ✓ Assurer la participation des ANE dans tous les processus de l'appui budgétaire.
- ✓ Déterminer des indicateurs beaucoup plus pertinents qui tiennent compte des activités des ANE.
- ✓ Recentrer l'appui budgétaire en rapport avec les résultats escomptés de la déclaration de Paris
- ✓ Maintenir l'approche projet / programme et faire en sorte qu'elle continue et élargisse l'implication des ANE dans le financement de leurs projets de développement et dans le cadre de la stratégie du faire-faire
- ✓ Faire en sorte que l'approche budgétaire puisse intégrer le financement des ANE

V.4 CLOTURE DE L'ATELIER

A l'issue des communications, le modérateur a sollicité l'appréciation et les impressions des participants par rapport à l'atelier. Ainsi, il reçut un sentiment général de satisfaction qui s'est traduit par de fortes acclamations.

L'atelier a été clôturé par le Monsieur Senghane Diouf, Président de la plate-forme des Acteurs Non -Etatiques, qui a remercié les participants pour leur assiduité et l'intérêt qui a prévalu dans le cadre de l'atelier.

Il a aussi formulé des félicitations à l'endroit de Monsieur Fassory Diawara pour la qualité de la modération de l'atelier et la maîtrise du thème abordé. Mr DIOUF a profité de cette occasion pour recommander une meilleure valorisation des personnes ressources de la plate forme en toute transparence.

Enfin le président a remercié les communicateurs pour la qualité de leur prestation mais aussi Mme Safiétou FALL pour la présentation du rapport.

L'atelier a effectivement pris fin à 14 heures 35 minutes.

ANNEXES

I. TERMES DE REFERENCE

I/ CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La plate-forme des acteurs non étatiques pour le suivi de l'Accord de Cotonou regroupe les organisations faîtières de la société civile, des syndicats et du secteur privé les plus représentatives du Sénégal. L'Accord de Cotonou, dans ses principes fondamentaux stipule à l'Article 6 : « les acteurs de la coopération comprennent (i) les autorités publiques (locales, nationales et régionales) ; (ii) les acteurs non étatiques « regroupant » le secteur privé, les partenaires économiques et sociaux, y compris les organisations syndicales ; la société civile sous toutes ses formes selon les caractéristiques nationales. » Quant à l'article 2, il indique qu' «autre l'Etat en tant que partenaire principal, le partenariat est ouvert à différents types d'autres acteurs, en vue de favoriser la participation de toutes les couches de la société, du secteur privé et des organisations de la société civile à la vie politique, économique et sociale....

Sous ce rapport, la plate-forme vise l'objectif global de :

-  promouvoir de nouveaux partenariats entre les membres, les autorités publiques et les partenaires au développement notamment l'UE,
-  renforcer la participation des A.N.E au dialogue politique, social, économique et culturel, à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies de développement par la mobilisation et la systématisation des contributions techniques des membres sur les défis du développement.

Cette initiative nationale s'inscrit dans le développement des partenariats public-privé (PPP).

C'est pourquoi, la plate-forme a mis en place un dispositif organisationnel pour assurer l'atteinte des objectifs ci-dessus cités. Dans ce cadre, elle a mis en place des groupes thématiques prenant en charge les divers secteurs de développement du Sénégal.

Objectif spécifique :

Capitaliser les expériences et les bonnes pratiques en matière de dialogue politique Etat/ANE et AL/ANE, de contribution des ANE aux politiques publiques, d'implication des ANE dans les programmes de lutte contre la pauvreté, de renforcement de la gouvernance locale participative.

A l'occasion de l'exercice de Planification stratégique, les membres ont identifiés des thématiques en lien avec le Programme ANE incluant la Culture et les Migrations, comme devant faire l'objet de réflexion et de contributions aux politiques publiques. Ainsi le présent plan d'actions prévoit d'installer et/ou de poursuivre les travaux déjà engagés par les Groupes thématiques, sur les secteurs suivants:

-  démocratie, liberté et droits de l'Homme,
-  assainissement-environnement,
-  commerce et intégration sous régionale
-  migrations,
-  culture,

✚ Appui budgétaire (incluant les secteurs de l'Education et de la Santé)

Chaque groupe rassemble les principaux ANE intervenant dans les secteurs concernés. Un dialogue est initié avec les départements techniques ministériels de tutelle sur les politiques publiques et les programmes en cours. Des études critiques sont réalisées sur la base de recommandations des ANE et sont ensuite transmises officiellement à l'Etat pour une demande de prise en compte dans les politiques publiques.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- ✚ Décrire la situation de référence en mettant l'accent sur les contraintes et sur leur nature.
- ✚ Présenter les grandes lignes de ces politiques (objectifs, axes stratégiques, dispositif institutionnel, acteurs majeurs, budget, etc.)
- ✚ Faire le diagnostic des politiques en mettant en exergue :
 - Les résultats généraux
 - les acquis et aspects positifs
 - les défaillances et manquements.
- ✚ Faire des recommandations spécifiques à chaque niveau (élaboration, mise en œuvre, suivi évaluation des politiques).

RESULTATS :

Les Acteurs Non Etatiques sont mis à niveau sur les différentes modalités de mise en œuvre de l'Aide budgétaire au Sénégal (ciblé, non ciblé) ;

- ✓ Un diagnostic mettant en exergue les forces et faiblesses dans la mise en œuvre de l'Aide budgétaire est réalisé;
- ✓ Déterminer les principaux axes d'intervention à même de contribuer à lever les contraintes majeurs identifiées.
- ✓ Elaborer un Cahier de recommandations sur l'Aide Budgétaire à soumettre aux autorités compétentes du Secteur pour leur prise en compte dans le document de politique sectorielle.

METHODOLOGIE :

L'atelier se déroulera sur deux jours selon la méthodologie suivante :

Une série d'exposés par des experts issus des départements étatiques compétents, d'experts indépendants et des acteurs concernés par les secteurs pour établir l'état des lieux ;

Questions de clarification et débats sur les exposés par les participants

Etablissement du cahier de recommandations par les participants

Elaboration du document de synthèse par le consultant chargé de la facilitation des deux ateliers

Chronogramme

| Horaires | Activités | Responsables |
|------------------|---|----------------------------|
| Jour 1 | | |
| 9h- 9h30 | Mise en place des participants | PF-ANE |
| 9h30- 10h | Ouverture des travaux : - Mot de bienvenue de la plate-forme des ANE - Ouverture officielle | Responsable plate-forme |
| | Présentation des participants | Participants |
| | Négociation et adoption des objectifs de l'atelier | Facilitateur |
| 10h- 10h30 | Pause café | PF-ANE |
| 10h 30- 11h15 | Présentation des communications : Masse 1 : Cadre théorique Définition Quels sont les avantages de l'appui budgétaire? pour le Sénégal et le donateur? Quelles sont les différences entre l'appui budgétaire général et l'appui budgétaire sectoriel? Quels sont leurs objectifs respectifs? L'appui budgétaire est-il un moyen de répondre aux engagements de la déclaration de Paris? À quels critères répond-il? Que représente l'appui budgétaire dans le budget de l'Etat ? | MEF |
| 11h15-13h | Discussions : questions et débats de clarification et Synthèse générale | Facilitateur |
| 13h-14h15 | Pause déjeuner | |
| 14h15- 15h15 | Masse 2 : Mécanismes de mise en œuvre et de contrôle de l'appui budgétaire Quelles sont les procédures de mise en œuvre ? | MEF |

PLATE FORME DES ACTEURS NON ETATIQUES POUR LE SUIVI DE L'ACCORD DE COTONOU

| | | |
|-------------|--|--------------|
| | <p>Quels sont les critères déterminants ?</p> <p>Quel rôle des ANE dans le processus de mise en œuvre des appuis budgétaires?</p> <p>Peut-on faire de l'appui budgétaire dans n'importe quel secteur ?</p> | |
| 15h15-16h30 | Discussions : questions et débats de clarification et Synthèse générale | Facilitateur |
| Jour 2 | | |
| 9h30- 10h | Lecture et validation du compte rendu du jour 1 | Facilitateur |
| 10h- 10h30 | Pause café | |
| 10h30-11h15 | <p>Masse 3 : L'appui budgétaire dans le secteur de l'éducation</p> <p>Quelle pertinence et efficacité ?</p> <p>Comment les indicateurs sont-ils identifiés et suivis ?</p> <p>Quels sont les contraintes de la mise en œuvre ?</p> <p>Quelles pistes d'amélioration proposées ?</p> <p>Quels rôles les ANE peuvent-ils jouer ?</p> | ME |
| 11h15- 13h | Discussions : questions et débats de clarification et Synthèse générale | Facilitateur |
| 13h-14h15 | Pause déjeuner | |
| 14h15-15h15 | <p>Masse 3 : L'appui budgétaire dans le secteur de la santé</p> <p>Quelle pertinence et efficacité ?</p> <p>Comment les indicateurs sont-ils identifiés et suivis ?</p> <p>Quels sont les contraintes de la mise en œuvre ?</p> <p>Quelles pistes d'amélioration proposées ?</p> <p>Quels rôles les ANE peuvent-ils jouer ?</p> | MS |
| 15h15-16h30 | Discussions : questions et débats de clarification et Synthèse générale | Facilitateur |
| 16h30-17h | Evaluation | Facilitateur |

Liste des Participants

| N° | Prénoms et Nom | Structure | Téléphone | courriel |
|----|--------------------------|---------------|--------------|--|
| 1 | Moussa Gueye | ANAFSA | 77 274 39 23 | Moussagy2000@yahoo.fr |
| 2 | Moussa Diakhaté | SNIS/MSP | 77 656 56 72 | mdiakhat@yahoo.fr |
| 3 | Youssou Camara | CAJEF | 701 06 95 24 | convactionjef@gmail.com |
| 4 | Abdou Wahed Diop | ODIP/ACTION | 77 640 13 73 | coumbadou@yahoo.fr |
| 5 | EL Hadji Thierno Cissé | CNCR | 77 533 02 78 | elhadjithierno@yahoo.fr cncr@cncr.org |
| 6 | Kader Ndiaye | Aide Action | 77 332 54 91 | Abdelkdr2003@yahoo.fr Kader.niaye@aide-et-action.org |
| 7 | Papa Ousmane Bodian | ONG MAIS | 77 656 30 80 | pabodapina@yahoo.fr |
| 8 | Safiétou Mbodj | FAFS | 77 517 24 61 | safidina@yahoo.fr |
| 9 | Mama Saye Seck | UNSAS | 77 645 86 95 | mamesaye@yahoo.fr |
| 10 | Ousmane Amadou Ndiaye | DPRE/MEPENSL | 77 656 7698 | ousmaneamndiaye@yahoo.fr |
| 11 | Safiétou Fall | COLUPAS | 77 541 86 17 | safiétoufall@yahoo.fr |
| 12 | Ibra Seck | CV 3A | 77 641 81 24 | Ibraseck38@yahoo.fr |
| 13 | Abdourahmane Kane | ADERE/COLUPAS | 77 566 17 13 | abdourahmanek@yahoo.fr |
| 14 | Banda Diéye | ANHMS | 77 438 22 90 | bandague@yahoo.fr |
| 15 | Soyebou Thiam | PCRBF/ MEF | 77 538 75 71 | thiamsoyebou@yahoo.fr |
| 16 | Maguette Fall | CONAC | 77 636 87 03 | Adec_cons@yahoo.fr |
| 17 | ANTA Basse Konté | FAWE | 77 408 59 52 | Akonte1956@yahoo.fr |
| 18 | Mor Diakhaté | ALPHADEV | 77 641 22 93 | mdiakhate@ongalphadev.org |
| 19 | Fassory Diawara | COLUPAS | 77 647 32 03 | Colupas2003@yahoo.fr |
| 20 | Pape Senghane Diouf | CNES | 76 697 08 73 | papesenghaneDiouf@yahoo.fr |
| 21 | Moussa Mané | ASBEF | 77 243 66 80 | Moussamane28@yahoo.fr |
| 22 | Aïssatou Sall diallo | COSYDEP | 77 555 29 01 | atthiosall@yahoo.fr |
| 23 | Kantara Fall | CNEAP | 77 643 86 48 | fkantara@gmail.com |
| 24 | Salimata Faye | DPRE/ME | 77 579 96 70 | salifaye@yahoo.fr |
| 25 | Bintou R. Sall | CNRE/CCS | 77 450 17 80 | ndisall@yahoo.fr |
| 26 | Gassom P. Coly | CNCR | 77 640 62 88 | G_coly@hotmail.com |
| 27 | Seynabou Sarr Ndiaye | DPRE/ME | 76 685 64 00 | Sndieng2000@yahoo.fr |
| 28 | Malick Diop | CNEAP/PFANE | 77 645 82 79 | maalickdiop@yahoo.fr |
| 29 | Fatimata SY | USE | 77 642 86 18 | Fatmata_sy@yahoo.fr use@orange.sn |
| 30 | Babacar O. Ndiaye | CSA | 77 353 02 07 | babacarowens@gmail.com |
| 31 | Ibrahima Dème | DDI | 77 642 76 08 | Ideme20@yahoo.fr |
| 32 | Fatimata Sall | CAJEF | 77 547 68 60 | lamtorosall@yahoo.fr |
| 33 | Ludovic Nguessan | PFANE | 77 630 31 28 | ludovicnguessan@yahoo.fr |
| 34 | Nar Seck Thioune | SUTAS/UNSAS | 77 649 45 45 | ndaama@yahoo.fr |
| 35 | Maimouna Dieng | PFANE | 77 647 31 40 | contact@plateforme-ane.sn |
| 36 | Hassan Yaradou | ASBEF | 77 332 43 41 | Hassane.yaradou@gmail.com |
| 37 | Amadou Bassirou Tambédou | ACDEV | 77 723 18 25 | b.tambédou@acdevnt.org |
| 38 | Gladys Senou | PFANE | 77 447 22 68 | Ladyomla@yahoo.fr |